



## Reclamation d un arriéré de 2008

Par **tchou000**, le **05/01/2012** à **21:02**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour la demande suivante :

Après réception de mon relevé concernant le paiement de mes loyers par courrier suivi d un recommandé, mon agence me réclame un arriéré de loyer de 2008. En demandant par mail le détail de mon compte, l'agence me réponds que ce serait août 2008. Cela fait 10 ans que je suis locataire et j'ai tjrs payé mon loyer en tant et en heure à cette même agence. Après vérification de mes relevés bancaires de mai à septembre 2008, les chèques ont bien été débités chaque mois. Je leur ai donc répondu par recommandé avec le détail des numéros de chèques et leur date d'encaissement. Je leur ai donc demandé de vérifier auprès de leur banque et leur saisie. Ils ont répondu par mail qu'ils comprennent la situation mais que ils n'ont que 3 chèques encaissés sur 4 ds la période mai à août 2008. Je leur est redemandé par mail lequel exactement il leur manque pour demandé une copie du chèque de ma banque qui est une demande payante.

J'aurais besoin de savoir quel recours je peux avoir ? Ont-ils le droit de me réclamer un arriéré de 4 ans passé ?

Merci pour ces renseignements.

Laure

Par **cocotte1003**, le **06/01/2012** à **08:29**

Bonjour, oui l'agence peut vous demander des arriérés sur vos loyers (indexation comprise) et les charges sur les 5 dernières années, cordialement